

Association
des constructeurs
de routes
et grands travaux
du Québec



ACRGTQ

SECTEUR AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES
ET PUBLIQUES

SERVICE PRÉVENTION,
SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL

SERVICE RELATIONS
DU TRAVAIL ET
AFFAIRES JURIDIQUES

SERVICE LOIS
ET RÉGLEMENTS

SECTEUR SCIENCE,
TECHNOLOGIE
ET INNOVATION

SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC

435, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 2J5

Téléphones
418 529-2949
1 800 463-4672
Télécopieur
418 529-5139

BUREAU DE MONTRÉAL

7905, boul. Louis-
Hippolyte-Lafontaine
Bureau 100
Montréal (Québec)
H1K 4E4

Téléphones
514 354-1362
1 800 463-4672
Télécopieur
514 354-1301

EN LIGNE

Site Internet
www.acrgtq.qc.ca
Courriel général
acrgtq@acrgtq.qc.ca

Le mardi 17 décembre 2019

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES ASSOCIÉS DE L'ACRGTQ

Tous les membres associés sont par la présente convoqués à assister à l'assemblée annuelle des membres associés de l'ACRGTQ, qui se tiendra dans le cadre du congrès annuel.

Date : **Le vendredi 24 janvier 2020**
Heure : **10 h 30**
Endroit : **CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**
1000, boul. René-Lévesque Est
Québec
Salle 205-AB

Tous les membres associés sont les bienvenus. Cependant, seuls les membres en règle ont le droit de vote et un seul représentant par membre est autorisé à voter.

Mathieu Tremblay, avocat
Secrétaire du comité des membres associés

Le mardi 17 décembre 2019

FORMATION DU COMITÉ DES MEMBRES ASSOCIÉS DE 2020

AVIS DU COMITÉ DE MISE EN NOMINATION

Tel que prévu par l'article 5.4 des Règlements des membres associés, le comité de mise en nomination proposera à l'assemblée générale des membres associés d'élire le comité suivant pour l'année 2020 :

- M. Jean-Yves Grand, Toromont CAT (Québec) (président)
- M. François Charest, Les Encans Ritchie Bros. Canada Ltée
- M^e Guy Gilain, Miller Thomson S.E.N.C.R.L.
- M^e Marie-Douce Huard, Cain Lamarre
- M. Robert Meunier, Maestro Technologies inc.

Les règlements des membres associés prévoient qu'il s'agit de mandats d'une durée d'un (1) an, renouvelables quatre (4) fois.

Toute personne dont la candidature n'aura pas été retenue par le comité de mise en nomination peut cependant présenter sa candidature lors de l'assemblée générale, à condition qu'une telle candidature soit communiquée préalablement à la direction générale, appuyée de trois membres associés.



Mathieu Tremblay, avocat
Secrétaire du comité des membres associés
